



**PROJET PEDAGOGIQUE  
DE LA COMMUNE DE POISY**

**ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT  
PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES**

**« 3 à 10 ans » 2017 / 2018.**



## Sommaire

Contexte

### **I- Objectifs pédagogiques**

### **II- Objectifs opérationnels**

### **III- Les moyens mis en œuvre**

### **IV- Modalités de fonctionnement**

- 1- Le lieu
- 2- Les inscriptions
- 3- Le paiement
- 4- Les pièces à fournir
- 5- Les tarifs
- 6- Les horaires
- 7- La restauration (le temps de restauration et le goûter)
- 8- Le public
- 9- L'aménagement de l'espace de l'accueil de loisirs
- 10- L'accueil des enfants (arrivée et départ)
- 11- L'infirmerie
- 12- Le matériel
- 13- Les activités
- 14- La charte de vie
- 15- Le transport
- 16- Journée type
- 17- Relations avec les parents

### **V- Le rôle et la responsabilité du personnel**

- 1- Le directeur
- 2- Les animateurs
- 3- Autre personnel
- 4- Organisation du travail de l'équipe
- 5- Formation des animateurs

### **VI- L'évaluation du projet**

- 1- Evaluation qualitative
- 2- Evaluation des objectifs
- 3- Evaluation quantitative

## **Contexte :**

Suite au diagnostic local réalisé en 2004, la Commune de Poisy a mis en place une analyse, fixé des objectifs généraux en direction de la jeunesse Poisillienne et a réalisé un schéma de développement dans un véritable projet communal.

Le Pôle Education/Sport/Jeunesse/Culture a pour mission :  
L'information, la mise en œuvre et l'encadrement d'activités sur la commune de Poisy sur les différents temps de l'enfant.

Sur le temps extra-scolaire, le Pôle Education/Sport/Jeunesse/Culture propose aux jeunes de 11 à 16 ans, des activités sportives, artistiques et culturelles pendant les vacances scolaires sauf Noël et août.

En 2010, un accueil de loisirs est mis en place sur la commune pour les enfants âgés de 6 à 11 ans et de 3 à 6 ans depuis 2014.

Fort de ses années d'expérience en matière d'offres de loisirs, la commune de Poisy a fait le choix de développer l'accueil de loisirs communal le mercredi après-midi, en direction des enfants de 3 à 11 ans.

Cette proposition correspond à une cohérence de la politique de la Jeunesse sur la commune, ainsi qu'une demande de la population et une évolution du Pôle Education/Sport/Jeunesse/Culture.

### **I- Objectifs pédagogiques :**

1. Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité en développant la propre personnalité de chaque enfant.
2. Responsabiliser l'enfant.
3. Favoriser la mixité sociale entre les enfants inscrits à l'accueil de loisirs.
4. Comprendre et respecter les règles d'hygiène et de santé.

## **II- Objectifs opérationnels :**

- Objectif 1
  - Permettre à l'enfant d'instaurer les règles de vie de l'accueil de loisirs.
  - Permettre le dialogue dans le groupe.
  - Permettre l'implication des enfants dans la vie de l'accueil de loisirs.
  
- Objectif 2
  - Permettre le choix d'activité aux enfants.
  - Partager les tâches, pendant le temps de restauration.
  - Etre capable de respecter les règles d'hygiène.
  - Permettre à l'enfant d'acquérir une indépendance.
  
- Objectif 3
  - Permettre la mixité fille / garçon.
  - Permettre la mixité des tranches d'âges.
  - Permettre la mixité entre les enfants des différents hameaux de Poisy.
  
- Objectif 4
  - Permettre à l'enfant de faire du sport
  - Respecter la notion d'équilibre alimentaire

## **III- Les moyens mis en œuvre :**

- Objectif 1
  - Mise en place de la charte de vie,
  - Temps consacré au dialogue entre les enfants : le repas, le goûter.
  - Préparation du goûter, rangement du matériel, ....
  
- Objectif 2
  - Durant le temps calme, les enfants auront le choix de l'activité.
  - Le temps du repas : les enfants ont chacun une tâche à effectuer (servir l'eau, servir les plats, débarrasser, nettoyer la table, ...)
  - Mettre en place des rituels (passage aux toilettes : avant le repas, avant l'activité, ...)

## Annexe 1

- Aménager des lieux qui favorisent l'action et non l'interdit avec à leur disposition des espaces : jeux de société, petits matériels pour les activités manuelles, livres, coloriages, ...
  - Proposer des activités qui les responsabilisent.
- Objectif 3
    - Mise en place de sport collectif incitant la mixité fille / garçon.
    - Mettre en place de sport collectif en mixant les tranches d'âges (6-7ans et 8-10ans).
    - Mise en place de sorties au cours des semaines avec tous les enfants de l'accueil de loisirs.
    - Mettre en place des techniques d'animation pour favoriser la mixité entre les enfants des 2 écoles de Poisy.
  - Objectif 4
    - Proposer des activités physiques diversifiées et nouvelles régulièrement.
    - manger des menus variés et équilibrés.

## **IV- Modalités de fonctionnement :**

### **1. Le lieu :**

L'accueil de loisirs est installé à l'école du Chef-Lieu (entrée en face de la mairie) 86 route d'Annecy 74330 POISY

Adresse du restaurant scolaire de l'école du Chef-Lieu 155, Rue Charles Perrault 74330 POISY

### **2. Les inscriptions :**

Service Régie du Pôle Education/Sport/Jeunesse/Culture en Mairie: 75 route d'Annecy 74330 POISY Courriel : [regie@poisy.fr](mailto:regie@poisy.fr). Tél. : 04/50/46/19/40.

## Annexe 1

Les poisilliens sont prioritaires. Les enfants sont inscrits pour un minimum de 2 jours consécutifs, ou 3 jours consécutifs, ou 4 jours consécutifs, ou 2x2 jours consécutifs ou 5 jours consécutifs. **Se référer aux dates d'inscriptions sur le guide extrascolaire.**

### 3. Informations et renseignements :

Service Jeunesse du Pôle Education/Sport/Jeunesse/Culture en Mairie : 75 route d'Annecy  
74330 POISY Tél. : 04/50/08/08/23 et/ou 04/50/08/08/20 et/ou 06/49/99/15/02. Courriel :  
[animation@poisy.fr](mailto:animation@poisy.fr) et/ou [jeunesse@poisy.fr](mailto:jeunesse@poisy.fr)

### 4. Le lieu :

L'accueil de loisirs est installé à l'école du Chef-Lieu (entrée en face de la mairie).

Adresse : 86 route d'Annecy  
74330 POISY

Adresse de la restauration : Restaurant scolaire de l'école du Chef-Lieu  
86 route d'Annecy  
74330 POISY

### 5. Le paiement :

Le paiement s'effectue au :

- service Régie en Mairie : 75 route d'Annecy  
74330 POISY  
Tél. : 04/50/46/39/72

Le règlement peut se réaliser soit en espèces, par chèques bancaires ou postaux libellés à l'ordre du Trésor Public, Bons CAF, Bons CE, Bons MSA et Tickets CESU.

### 6. Pièces à fournir :

- Fiche unique d'inscription remplie avec les documents demandés.
-

## Annexe 1

### 7. **Les tarifs :**

Chaque année, le Conseil Municipal décide de la tarification (grille tarifaire consultable en mairie).

### 8. **Les horaires :**

Du lundi au vendredi de 8h à 18h, du 23 octobre au 03 novembre 2017, du 12 au 23 février 2018, du 9 au 20 avril 2018 et du 9 juillet au 3 août 2018.

Accueil échelonné de 8 heures à 9 heures.

Départ échelonné de 17 heures à 18 heures.

### 9. **La restauration (le temps de restauration et le goûter) :**

Tous les enfants inscrits bénéficient de la restauration du midi et du goûter.

Les menus sont variés et équilibrés.

Le temps de la restauration est important pour l'enfant, ce temps est un moment calme et détendu. La pause du midi et le goûter permettent à l'enfant de récupérer physiquement et psychologiquement.

La table est un lieu privilégié pour communiquer, échanger, pour que chacun s'exprime sans avoir à crier.

Les animateurs mangent à une table de 6 enfants, il détermine des chefs de tables (6-11 ans uniquement) pour favoriser l'autonomie de l'enfant (chef de l'eau, du pain, service des plats, débarrassage et nettoyage).

Nous faisons appel à un prestataire pour la livraison des repas et des goûters en liaison froide.

### 10. **Le public :**

L'accueil de loisirs accueille les enfants de la petite section de maternelle au CM2. Afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque tranche d'âge, trois groupes sont mis en place :

- les enfants nés en 2014, 2013 et 2012.
- les enfants nés en 2011 et 2010.
- les enfants nés en 2009, 2008 et 2007.

Ces groupes d'âges définis par les années de naissance peuvent être modulés en concertation avec les enfants, les parents et l'équipe d'animation.

La réglementation liée au personnel d'encadrement, à sa formation et les locaux, offre à l'accueil de loisirs une capacité d'accueil de :

- 96 enfants au maximum (3-5 ans : 48 / 6-11 ans : 48)

### **11. L'aménagement de l'espace de l'accueil de loisirs :**

En extérieur : 2 cours, 3 préaux.

En intérieur : 5 salles d'activités, 1 salle d'évolution, 2 dortoirs, 1 salle de restauration, des toilettes.

### **12. L'accueil des enfants (arrivée et départ) :**

Les temps d'accueil s'effectuent devant les portes de l'accueil de loisirs ou à l'intérieur dans le couloir, en fonction du temps.

L'animateur est disponible et à l'écoute de chaque enfant et parent, afin de permettre un accueil individualisé.

L'accueil à l'arrivée a lieu le matin, entre 8h et 9h.

Ces moments permettent à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses copains et les animateurs. Il a la possibilité de choisir entre diverses activités : lire, dessiner, discuter, jeux de société, kaplas, ne rien faire...

L'accueil au départ a lieu le soir, entre 17h et 18h.

Les temps d'accueil du matin et du soir doivent permettre à l'équipe d'animation de tisser des liens avec les familles sur : le déroulement de la journée, l'organisation de l'accueil et de la vie quotidienne pour rassurer les familles.

## Annexe 1

Un cahier des retards est tenu à jour, afin de signaler les retards. Après 2 retards, un courrier est envoyé aux parents (délai de 15 minutes).

### **13. L'infirmierie :**

Une infirmerie est accessible à tout moment de la journée. Le Directeur ou l'animateur, titulaire de l'attestation aux premiers secours est responsable de ce lieu. Un cahier d'infirmierie est mis à jour pour chaque soin effectué dans la journée.

En aucun cas, l'animateur ne donne de médicaments à l'enfant. Chaque groupe d'âge a en permanence une ou plusieurs trousse à pharmacie qu'il tient à jour.

### **14. Le matériel :**

Le matériel disponible pour les activités de l'accueil de loisirs est tenu en état par l'équipe des animateurs avec la collaboration des enfants.

Le rangement s'effectue après chaque activité. Les temps de rangement sont intégrés dans l'activité.

De nombreuses activités sportives, artistiques et manuelles peuvent être pratiquées. Du matériel est mis à disposition par la commune.

### **15. Les activités :**

Pendant les vacances nous avons décidé avec l'équipe d'animation de déterminer un thème par semaine dont découleront les activités en rapport avec celui-ci et bien sûr en rapport avec les objectifs pédagogiques (voir programme d'animation).

Pour toutes les activités nous prenons en compte le rythme de l'enfant avec des activités plus calmes le matin, et des activités sportives l'après – midi.

Durant les temps calmes, les enfants auront le choix des activités : activités manuelles, sportives, jeux de société, ...

**16. La charte de vie :**

L'élaboration d'une charte de vie constitue une partie réglementaire et favorise l'apprentissage des règles de vie en collectivité.

Chaque tranche d'âge effectue sa charte de vie.

La charte est affichée dans l'accueil de loisirs, afin que chaque enfant s'y réfère facilement.

Ces règles ne sont pas fixes, elles peuvent évoluer.

**17. Le transport :**

Pour les transports en car, un prestataire sera défini à l'issue d'un marché public lancé par la commune.

**18. La journée type :**

<b>8h00 à 9h</b>	Accueil / Activités libres (coloriages, jeux de société, lecture, discussions etc...) permettant à chaque enfant d'arriver à son rythme. La fonction d'accueil est effectuée dehors ou dans la salle en fonction de la météo à tour de rôle par l'équipe d'animation afin que chaque parent identifie les animateur.
<b>9h à 11h15</b>	Répartition dans les différentes activités proposées en fonction des tranches d'âge et des thèmes choisis par l'équipe d'animation.
<b>11h15 à 11h30</b>	Rangement par les enfants et l'équipe d'animation.
<b>11h30 à 12h00</b>	Temps de « jeux au choix » dans la cour avec lavage des mains et toilettes.
<b>12h00 à 13h</b>	Déjeuner tous ensemble.
<b>13h à 14h30</b>	Les 6-11 ans : Temps calme avec activités choisies par les enfants (jeux de société, dessin, perles, relaxation, lecture, jeux d'extérieur ...etc....).

<b>13h à 15h</b>	Sieste pour les 3-6 ans.
<b>14h30 à 16h15</b> pour les + de 6 ans et <b>15h à 16h15</b> pour les – de 6 ans	Répartition dans les différentes activités proposées.
<b>16h15 à 16h30</b>	Rangement et toilettes avec lavage des mains.
<b>16h30 à 17h00</b>	Goûter tous ensemble pour favoriser la convivialité, les échanges entre tous. C'est un temps de discussion, de régulation.
<b>17h00 à 18h00</b>	Temps calme et départ échelonné des enfants, accueil et temps de discussion avec les parents.

#### 19. Relations avec les parents :

Notre travail s'appuie sur un partenariat avec les familles des enfants. Nous rencontrons les parents à différents moments : inscription, accueils et quelques moments festifs en fin de semaine (en fonction des thèmes choisis par l'équipe d'animation).

### **V- Le rôle et les responsabilités du personnel :**

#### 1. Le directeur :

Il a la gestion de :

- l'équipe d'animateurs (répartition avec les différents groupes, gestion des horaires de travail, évaluation et la formation),
- l'accueil de loisirs (matériel, administratif, transport, mise en œuvre du projet pédagogique),
- des plannings des différents groupes d'âge,
- des relations avec les partenaires et les familles,

## Annexe 1

- des enfants (gestion des dossiers et du suivi sanitaire),
- la réception des repas (entre 8h et 9h).

### 2. Les animateurs (trices) :

Ils ont pour fonctions :

- l'animation des différents moments de la journée des enfants,
- l'accueil des enfants et des familles,
- la préparation des activités, la mise en place et leur rangement,
- la vérification du bon état du matériel,
- ils sont garants de la sécurité physique et affective des enfants,
- ils sont garants du respect des lieux, du matériel et du respect des règles de vie,
- ils s'engagent à mettre en œuvre le projet pédagogique et les activités définies en équipe,
- ils préparent et organisent des animations adaptées aux enfants,
- ils participent aux réunions de préparation, de régulation et de bilan.

### 3. Autre personnel :

Les agents de service : ces personnes n'ont pas le même rôle que les animateurs mais leur travail est important. Ils apportent leur participation au bon déroulement de l'accueil de loisirs.

Ils ont pour mission :

- Assurer la vérification des livraisons de repas en liaison froide.
- Garantir la qualité de l'accueil et l'hygiène au quotidien,
- Faire chauffer les plats, préparer les chariots,
- Mise en place des tables,
- Apporter les plats dans les salles du restaurant,
- Nettoyage de la salle de restauration et de la cuisine,

**4. Organisation du travail de l'équipe :**

Une réunion de préparation a lieu en amont de la période de vacances.

Le directeur et tous les animateurs participent à cette réunion.

De plus, des réunions de régulation sont prévues après chaque journée d'accueil si le directeur et/ou les animateurs en éprouvent le besoin.

**5. Formation des animateurs :**

Le directeur est garant de la formation des animateurs. Il observe plus particulièrement les animateurs en formation (BAFA, ...) et assure leur validation.

**VI- L'évaluation du projet pédagogique :**

**1. Evaluation qualitative :**

Des réunions régulières sont organisées pour évaluer et réajuster le projet pédagogique. Ces réunions constituent des moments privilégiés de coordination, d'analyse, de dialogue et de projection.

Le comportement des enfants est pris en considération (la participation, la régularité, la vie de groupe).

**2. Evaluation des objectifs :**

Objectifs	
Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité	Les enfants ont-ils créé la charte de vie ?
	Des temps ont-ils été organisés pour favoriser le dialogue entre enfants/enfants et enfants/animateur ?
	Les enfants ont-ils participé à la préparation et le service du goûter ?
	Les enfants ont-ils rangé le matériel qu'ils avaient sorti ?
	Les enfants ont-ils eu le choix d'activités durant les temps calmes ?

## Annexe 1

Développer l'autonomie chez l'enfant	Les enfants ont-ils aidé pendant le temps de restauration (eau, service du plat, débarrassé, lavé, ...) ?
	Les enfants sont-ils passés aux toilettes avant l'activité et le repas ?
	Des espaces ont-ils été aménagés pour qu'ils puissent « faire seul » (coin lecture, jeux de société, ...) ?
Favoriser l'acceptation de la différence	Des jeux ou sports collectifs ont été mis en place ?
	Des sorties (en liens avec les thèmes des semaines) ont été mises en place ?
	Les animateurs ont mis en place des techniques d'animation pour favoriser la mixité fille / garçon ? et la mixité entre enfants de différentes écoles ?
Comprendre et respecter les règles d'hygiène et de santé	Des activités physiques régulières ont-elles été mises en place ?
	Les enfants savent-ils à quoi ressemble un repas équilibré ?

### 3. Evaluation quantitative :

Un cahier de présence quotidien est mis en place.

L'évolution du groupe d'âge et le lieu d'habitation sont étudiés.

Une liste d'attente permet de quantifier la demande.

Un bilan moral et financier, regroupant l'ensemble des données recueillies, est présenté en Commission Jeunesse à la fin de la période de vacances.